RAPPORT ACTIVITE 2021
REGIE METROPOLITAINE DU CREMATORIUM DE MARTIGUES

Le Crématorium de Martigues

Le « Centre Funéraire Municipal » a été construit en 2007 dans un bâtiment commun regroupant les Régies municipales du Crématorium, des pompes funèbres et la chambre funéraire de Martigues également.

La Régie du Crématorium a été transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1er janvier 2018 et compte aujourd'hui 2 fours de crémation (avec ligne de filtration double), une salle d'attente ainsi qu'une salle de cérémonie équipée de 2 pupitres pour la prise de parole, d'un système audio de qualité (marque BOSE) et d'un vidéoprojecteur permettant ainsi la réalisation d'hommages personnalisés (photos, musiques,..).

La capacité de cérémonie + crémation est fixée à 6 par jour.

Les missions :

La compétence « crématorium » est un Service Public Industriel et Commercial » (SPIC) pour lequel la Ville de Martigues a fait le choix de créer une Régie à seule Autonomie Financière.

Les statuts d'une Régie dotée de la seule autonomie financière sont définis par les Articles R2221-1 à R2221-17 du CGCT pour les généralités et les articles R2221-63 à R2221-94 du CGCT plus précisément pour les Régies à seule autonomie financière.

L'article 2221-3 du CGCT précise que : « La Régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un Conseil d'Exploitation et son président ainsi qu'un directeur » (il convient de remplacer Maire et Conseil Municipal par Présidente et Conseil Métropolitain).

Le Conseil d'Exploitation a pour objet de donner un avis sur les décisions stratégiques concernant le Crématorium. Il compte à ce jour 4 membres.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

↝ L'activité du Crématorium

Le nombre de crémation a augmenté par rapport à 2020. Cette augmentation est due principalement à l'épidémie de COVID 19.

Le Crématorium de Martigues a assuré 1 395 crémations en 2021 contre 1 252 en 2020, soit une augmentation de 11%.

↝ Répartition des crémations par types (en %)

	2020	2020	2021	2021
TOTAL CREMATIONS	**1252**		**1395**	
Crémation Adultes	1236	98,72 %	1373	98,72 %
Crémation Enfants	1	0,08 %	0	0,08 %
Crémation morts nés	1	0,08 %	7	0,08 %
Indigents	1	0,08 %	0	0,08 %
Pièces anatomiques	9	0,72 %	4	0,72 %
Restes exhumés	4	0,32 %	11	0,32 %

↝ Les Investissements réalisés en 2021

En fin d'année 2021, le Crématorium de Martigues a installé 2 échangeurs thermiques (chaudières) permettant la circulation des fluides à températures différentes. L'écart de températures entre ces fluides permet l'échange de chaleur. Ils sont tous deux reliés aux fours et à la ligne filtration.

↝ Le personnel du Crématorium de Martigues

4 agents composent l'équipe de Maîtres de cérémonies / Crématistes / Accueil technique.

Ces derniers ont un cycle de travail en horaires variables de 7h44 par jour, du lundi au vendredi, sur une amplitude horaire pouvant aller de 8h à 18h.
2 de ces agents assurent, en roulement, les cérémonies et crémations le samedi en fonction des créneaux de réservation.

Le Service Administratif est assuré du lundi au vendredi sur une plage horaire de 7h44 par jour par des agents mutualisés (50 % Crématorium, 50% Pompes Funèbres).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

Les conseillers funéraires et l'accueil général sont également mutualisés en raison de leur participation à des tâches qui concernent le Crématorium (prise créneaux horaires de crémation, standard téléphonique, accueil physique des familles,…), selon des quotités de répartition votées par délibération.

L'ensemble de ces agents sont employés par la Ville de Martigues (sous l'entité de la Régie Municipale des Pompes Funèbres) et mis à disposition de la Régie Métropolitaine du Crématorium.

Le personnel du Crématorium de Martigues se compose :

- **Personnel mutualisé** :

Directeur de la Régie (jusqu'au 31/10/21) :	Thierry JUARES (50%)
Responsable Financière et Administrative :	Aurélie MICHEL (50%)
Secrétariat :	Sophie PAPPACENA (50%)
Comptable :	Lauréna BARTHOLINI (50%)
Accueil général :	Martine BARREAU (70%)
Conseillers funéraires :	Fanny ALBEROLA (10%)
	Yvan MAUDUIT (10%)
	Sébastien LABATUT (10%)
	Aurélie DUBUC (10%)

- **Equipe technique Crématorium (100 % Métropolitain) : Maîtres de cérémonies – Crématistes – Accueil technique**

Responsable d'équipe :	Henrick PETIAU
Crématiste :	Michael KAPRIELIAN
Maître de cérémonie :	Sonia RAHMOUNI
Accueil technique :	Jérôme DUHEM

LA PARTIE TECHNIQUE

Les fours de crémation

Ils sont au nombre de 2, dont le dernier a été installé fin 2020.

Chaque appareil de crémation à une capacité de fonctionnement de 6 crémations par jour, 6 jours par semaine.

Système de Filtration double

Le Crématorium de Martigues dispose d'une ligne de filtration installée en 2020, en même temps que le second four.

Le dispositif retenu présente une spécificité technique : une filtration double permettant deux introductions en simultanée.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

La salle de cérémonie

Capacité d'une centaine de personnes (Superficie de la salle : 160 m2).

La salle d'attente

D'une superficie de 144 m², elle permet aux familles de patienter avant que la cérémonie débute.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

LA PARTIE FINANCIERE

La Régie de Recettes Prolongées

La régie a encaissé tout au long de l'année 2021 la somme de 905 468,52 € TTC (chèques : 446 094,28 €, espèces : 177,28 €, cartes bancaires : 642,64 €, virements : 458 554,32 €).

Les recettes titrées au chapitre 70, ventes produits et prestations de services, s'élèvent à 932 079,70 € HT.

La Régie a réalisé en 2021 un résultat de fonctionnement excédentaire de 506 263,93 € HT et d'investissement de 17 052,17 € HT, portant ainsi les résultats cumulés à 1 130 248,06 € HT en fonctionnement et à 121 615,90 € HT en investissement.

Sections Investissement & Fonctionnement : RESULTATS AU 31/12/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellés	Montant	Chap	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	210 899.36 €	70	Vente de produits, prestations	932 079.70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	187 769.01 €	75	Autres produits de gestion courante	2 185.37 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	1 399.25 €	78	Reprises sur actifs circulants	- €
67	Charges exceptionnelles	2 881.35 €			
68	Dotations aux prov. et dépréciations	- €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	25 052.17 €			
TOTAUX		428 001.14	TOTAUX		934 265.07

Résultat de fonctionnement : 506 263.93 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES (mandatées et engagées)			RECETTES		
Chap	Libellés	Montant	Chap	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000.00 €	040	Opé. d'ordre transfert entre sections	25 052.17 €
21	Immobilisations corporelles				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
TOTAUX		8 000.00 €	TOTAUX		25 052.17 €

Résultat d'investissement : 17 052.17 €

Résultat global : 523 316.10 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

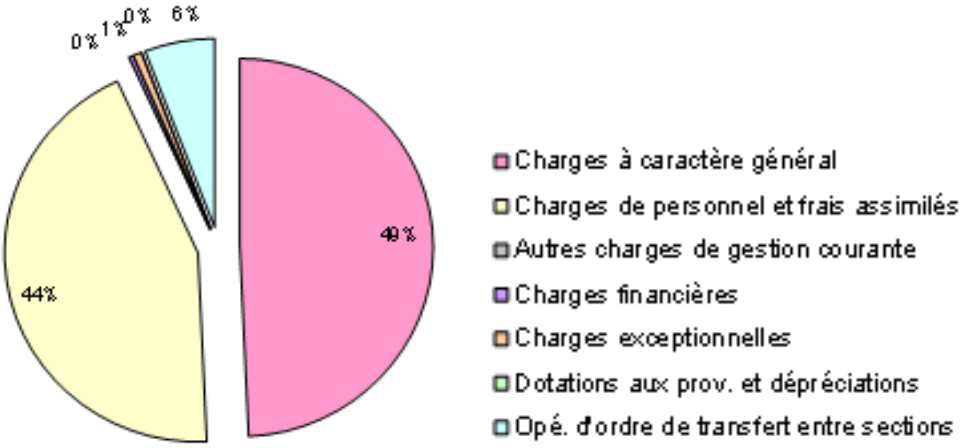

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022